



Conseil général de Giez
**Commission de gestion-
finances (CoGeFi)**

Rapport

Préavis municipal : No 2022/13

Concernant le budget 2023 de la bourse communale

Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les conseillers municipaux, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil,

Lors de la séance du mardi 29 novembre dernier, la commission de gestion-finances (CoGeFi) en présence de Madame la conseillère et Messieurs les conseillers Nadège Germond, Eric Cottens, Christian Duvoisin, Peter Schwegler et Daniel Hess, s'est penchée sur le préavis 2022/13, relatif au budget 2023 de la bourse communale.

Elle remercie Monsieur Jean-François Jeannin, Syndic et Monsieur Bernard Milliet, Conseiller Municipal en charge des finances ainsi que Madame Armelle Fardelle boursière pour leur participation à cette séance.

Le préavis a été remis dans le délai prévu par le règlement communal.

La Commission a procédé à l'examen dudit préavis sur la base de la balance budgétaire détaillée pour 2023, comparée avec le budget de l'exercice 2022, ainsi qu'avec les derniers comptes annuels bouclés, à savoir pour l'exercice 2021. Les principales variations ou positions ont été documentées.

Nous relevons également que les balances des comptes synthétiques et détaillées ont été mises à la disposition des Conseillers sur le site internet de la Commune.

La revue des documents soumis ainsi que les commentaires apportés par la Municipalité amènent les commentaires ou précisions suivantes :

Dans la rubrique **Administration générale – traitement du personnel administratif**, l'augmentation provient principalement des heures supplémentaires nécessaires au changement informatique planifié pour l'année 2023, faisant également l'objet du préavis n° 2022/16.

Ce projet engendre également une augmentation des rubriques comptables « *Informatique et logiciel* » ainsi que « *Honoraires et frais d'expertises* » qui figurent également dans la section Administration générale.

Dans la rubrique **Bâtiments communaux - Collège**, nous avons proposé à la Municipalité de se renseigner si les travaux de remplacement de l'extracteur de fumée - initialement budgétés sur 2022 mais reportés sur 2023 - étaient potentiellement subventionnés par l'ECA.

Dans la rubrique **Travaux - Service de l'urbanisme**, un projet évalué à CHF 15'000,- a été porté au budget concernant la cartographie des réseaux souterrains. Au cours des dernières années, des montants ont été dépensés pour la mise à jour de plans cadastraux, de même que lors des travaux importants liés au séparatif. La commission des finances avait d'ailleurs demandé à la municipalité de veiller à ce que le bureau d'ingénieurs mette à jour les plans communaux. Nous recommandons par conséquent à la Municipalité de s'assurer que nous ne payerons pas à double des relevés que nous avons / que nous aurions dû recevoir par le passé.

Au niveau des **Frais d'avocats**, un budget de CHF 13'000,- est provisionné pour couvrir les honoraires liés au recours de la décharge des Echatelards. La Commune de Giez, ainsi que celles de Grandevent, Fiez, Novalles, l'EMS de Bru, l'Association de Protection de l'Arnon et de sa Région (APAR) font parties des recourants. Les Communes ont accepté de couvrir 2/5 des coûts au pro-rata de leurs habitants. Monsieur Jean-François Jeannin, syndic, nous a précisé que l'engagement financier de la Commune de Giez se limite actuellement aux démarches auprès du Tribunal cantonal.

Dans la rubrique **Travaux**, les coûts **du Réseau d'égouts et d'épuration**, notre participation aux coûts de la STEP de Grandson subit une augmentation significative, justifiée par l'exploitant par l'augmentation des coûts du gaz et de l'électricité. Les coûts de la STEP de Grandson sont répartis entre les Communes raccordées de Grandson, Valeyres-sous-Montagny et Giez. Nous souhaiterions que la Municipalité demande à l'exploitant sa stratégie pour diminuer sa dépendance en matière énergétique, par exemple par l'installation de panneaux solaires pour permettre une auto-consommation de l'énergie produite.

Dans la rubrique **Services industriels – service des eaux**, nous retrouvons l'achat de l'eau à l'ACRG. Ainsi que commenté dans le préavis, le tarif de l'eau augmentera de 83% et la contribution par habitant de 122%.

Il est difficile de comprendre une telle évolution des tarifs même s'il semble évident que l'amortissement du rachat d'infrastructures telles que notre réservoir est répercuté sur les coûts qui sont facturés aux Communes consommatrices. Cependant, il y a un manque de transparence évident sur la structure des coûts. Nous invitons donc la Municipalité à obtenir plus de détail sur la nature (amortissement, énergie, entretien, réserve) et l'évolution de ces coûts, ainsi que sur la stratégie de l'ACRG. En effet, une planification et une communication transparentes aux Communes membres devraient permettre un lissage de ces coûts.

Toujours au niveau du **service des eaux**, l'augmentation du tarif de l'eau achetée à l'ACRG ne sera pas entièrement répercutée sur les consommateurs, profitant du fonds de réserve existant au bilan. En d'autres termes, pour 2023, la Bourse communale va subventionner le prix de l'eau consommée par les habitants. Nous invitons la Municipalité à émettre et publier des recommandations quant à l'usage excessif de l'eau, notamment en période estivale.

Pour terminer, nous remercions les interlocuteurs présents pour les explications claires et précises qui nous ont été fournies. Le budget présenté est établi sur une base plutôt conservatrice et prudente, mais comme mentionné depuis plusieurs années, les dépenses, que la Commune contrôle de manière directe, sont de plus en plus limitées.

Nous tenons également à saluer le travail conséquent de notre Municipal des finances qui présente son deuxième budget avec une maîtrise de l'information et des éléments de manière tout à fait remarquable.

Sur la base de ce qui précède la CoGeFi, à l'unanimité, vous propose d'approuver les conclusions du préavis qui vous est présenté, à savoir :

D'accepter le budget 2023 de la bourse communale

Fait à Giez, le 30 novembre 2022

Pour la CoGeFi, le rapporteur

Christian Duvoisin

